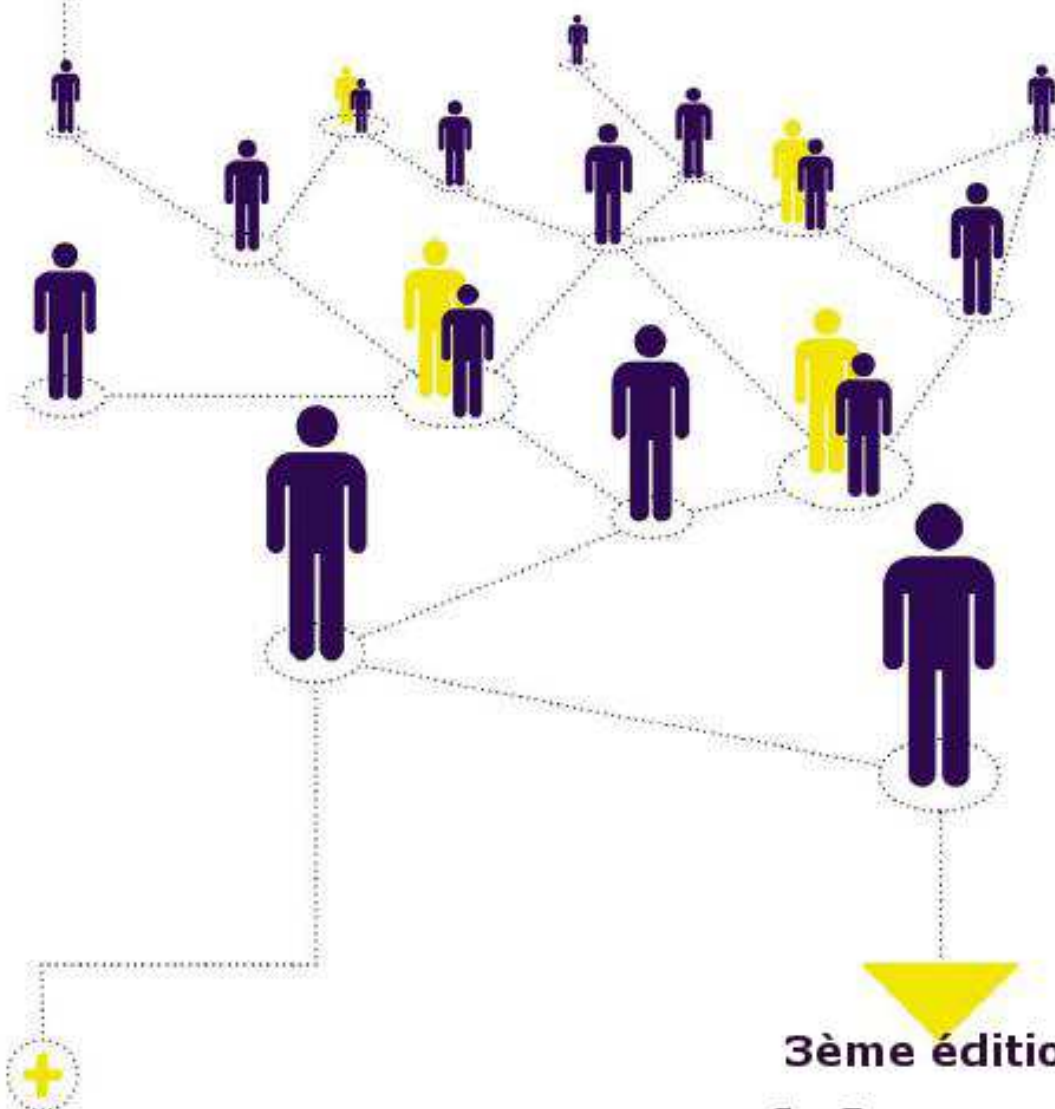




Trophées de l'alternance

CHAMPAGNE-ARDENNE



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne

3ème édition

14 mars

2013

3^{èmes} Trophées de l'Alternance en Champagne-Ardenne

Edition 2013

Jeudi 14 mars 2013 de 17h00 à 19h00,

Site de Reims de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville



DOSSIER DE CANDIDATURE

Date limite de dépôt des candidatures le 22 février 2013

A retourner à l'adresse suivante :

**MEDEF Champagne-Ardenne
Trophées de l'Alternance**

**5 Boulevard Foch BP 2732
51 058 REIMS CEDEX**



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne



L'alternance est un mode de formation et de recrutement privilégié pour les entreprises, quelle que soient leur taille ou leur activité.

Elles ont su développer cette pratique afin de répondre au mieux à leurs besoins et à ceux des apprenants: ainsi, au fil du temps, des ouvriers qualifiés puis des techniciens supérieurs et maintenant des ingénieurs sont formés chaque année en alternance.

Les centres de formation se sont eux aussi adaptés en se diversifiant (CFA, centres et établissements de formation...).

Convaincu de la créativité et de l'engagement des entreprises régionales, et, fort du succès rencontré lors des précédentes éditions des Trophées de l'Alternance, le MEDEF Champagne-Ardenne a décidé de renouveler l'opération en lançant une troisième édition, le jeudi 14 mars 2013 à Reims.

Il ne s'agit pas de récompenser les entreprises qui forment le plus par la voie de l'alternance. Ce que nous souhaitons récompenser au travers de ces trophées, ce sont les entreprises qui, dans leur dimension humaine, recherchent des outils innovants pour promouvoir leur activité et pour trouver de nouvelles voies d'intégration pour les jeunes et les moins jeunes.

Des entreprises qui s'engagent en ne choisissant pas forcément les publics ou les parcours les plus faciles, qui encouragent leurs salariés à s'investir dans le tutorat, qui n'hésitent pas à prouver que malgré un contexte difficile, la créativité et le goût du risque restent intacts dans le monde de l'entreprise.

Entreprises, vous vous investissez en faveur de l'insertion et de la formation des jeunes par la voie de l'alternance, valorisez vos pratiques en candidatant aux 3^{èmes} Trophées de l'alternance !

Pierre POSSÉMÉ

Président du MEDEF Champagne-Ardenne





Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne

Règlement du concours

Les objectifs

Il s'agit de mettre à l'honneur les entreprises de la région Champagne-Ardenne ayant réalisé des efforts significatifs pour la formation en alternance, par le biais de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Les trophées viennent également récompenser leur investissement pour le développement de la fonction tutorale.

Conditions et modalités de participation

Cet évènement est ouvert à toutes les entreprises qui ont un établissement en Champagne-Ardenne, quelle que soit leur taille ou leur activité. Pour participer à l'opération « **Les Trophées de l'Alternance 2013** », il vous faut retourner la fiche de candidature jointe, dûment remplie, au MEDEF Champagne-Ardenne, 5 Bd Foch, BP 2732, 51058 REIMS CEDEX, à l'attention de Charlotte RAMBEAU.

Le dossier de candidature peut également être obtenu par simple demande auprès du MEDEF Champagne-Ardenne (contact : Charlotte RAMBEAU, 03.26.89.01.01, charlotte.rambeau@medefchampagneardenne.fr), ou en téléchargement sur le site internet du MEDEF Champagne-Ardenne : <http://www.medef-champagneardenne.fr>.

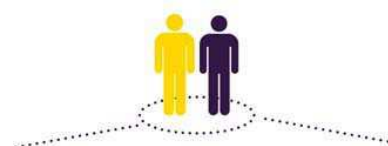
La désignation des lauréats

Les entreprises lauréates seront sélectionnées par un jury composé de 10 membres répartis de la façon suivante :

- un représentant de la DIRECCTE
- un représentant du Rectorat
- un représentant du Conseil Régional
- un représentant de Pôle emploi
- un représentant de l'association des Directeurs de CFA
- un représentant de la Fédération à la Formation Professionnelle
- deux représentants du MEDEF Champagne-Ardenne
- deux représentants des branches professionnelles.

Les trophées seront attribués selon 3 catégories d'entreprise :

- entreprises de petite taille : – de 10 salariés,
- entreprises de taille moyenne : de 10 à 100 salariés,
- entreprises de grande taille : + de 100 salariés.





Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne



Critères d'admissibilité

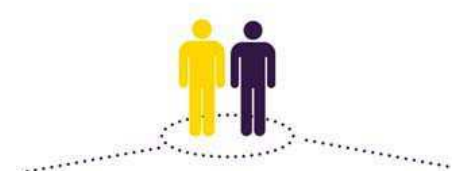
L'entreprise candidate doit avoir au moins un établissement dans la région. L'entreprise doit présenter une ou plusieurs actions en faveur de l'alternance collective ou individuelle qui a/ont été réalisées au moins en partie sur 2011, 2012 ou 2013.

Une entreprise qui a été récompensée sur les éditions précédentes, peut l'être à nouveau, à condition que les raisons pour lesquelles elle candidate (pratiques et actions valorisées) présentent des nouveautés par rapport aux éditions précédentes.

Pour délibérer, le jury s'appuiera sur l'analyse des fiches de candidature reçues dans les délais requis. Aucun recours sur ses décisions d'attribution ne sera possible.

Les trophées seront décernés selon les actions réalisées en faveur de l'alternance, parmi lesquelles :

- Inscription dans le temps de la pratique de l'alternance.
- Développement du tutorat (outils de suivi, auto-évaluations...).
- Pratiques originales pour optimiser la réussite de la formation.
- Efforts pour la diversification des publics (diversité, mixité...).
- Partenariats mis en œuvre avec les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation : missions locales, Pôle Emploi, organismes de formations, OPCA, etc...
- Travail en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi
- Ingénierie de formation (contenus de formation, fiches, procédures, méthodologie...).
- Communication sur les métiers, investissement dans le développement des relations Ecole/Entreprise.





Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne

La remise des Trophées

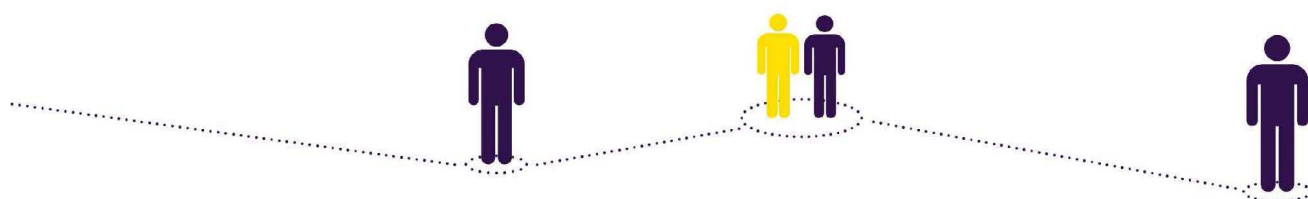
Les entreprises lauréates recevront leur trophée au cours d'une cérémonie regroupant les entreprises, les représentants des collectivités territoriales, l'Etat et les Institutions impliquées dans l'alternance.

Elle se déroulera **jeudi 14 mars 2013** à partir de 17h00 sur le site de Reims de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville. Toutes les entreprises sont invitées à participer à la cérémonie, qu'elles participent ou non au concours.



Promotion et droits à l'image

Les entreprises autorisent sans contrepartie les organisateurs des trophées de l'alternance à utiliser leurs noms et leurs images, dans toute manifestation promotionnelle liée au concours et cela du seul fait de leur candidature.





Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne

Dossier de candidature

Nom de l'entreprise :

Adresse :

.....

Nombre de salariés : Secteur d'activité :

Personne à contacter :

Nom -Prénom:

Fonction :

Téléphone : Fax:

Mail:

Depuis quand formez vous en Alternance ?.....

Vos effectifs en alternance:

	En 2011	En 2012	En 2013
Contrat d'apprentissage			
Contrat de professionnalisation			
TOTAL			
Dont diplômés à la suite de leur alternance			
Dont embauchés à la suite de leur alternance			

1) Avez-vous participé à l'intégration des apprenants en entreprise, que se soit en interne ou en externe?

Oui Pour combien d'apprenants?

Non

2) Avez-vous mis en place des formations de tuteur pour vos salariés ?

Oui de façon systématique ?

Quel(s) type(s) de formation ?

Non

3) Contexte général : Décrire les finalités du recours à l'alternance en termes de besoins à satisfaire, de problèmes à résoudre. Définir l'impact attendu dans votre entreprise (emploi, insertion, actions en faveur de public particulier, travailleur handicapé, public éloigné de l'emploi, égalité homme/femme, transmission des savoirs, renouvellement de compétences...).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4) Présentation de votre action en faveur du développement de l'alternance dans votre entreprise:

Définir le type de formation, le contenu, les étapes de réalisation, la durée, les partenariats mis en œuvre (OPCA, Pôle Emploi, Mission locale, CFA, organismes de formation, ...). Joindre tous les documents utiles à la compréhension de votre dossier : support technique, programme de formation, document d'évaluation, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5) Montrer comment se sont organisés l'intégration et l'accompagnement de vos alternants ?

Décrire les moyens mobilisés, la mise en place d'un tutorat, l'articulation Ecole-Entreprise, le suivi pédagogique, s'il y a lieu, différents types de parcours proposés.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

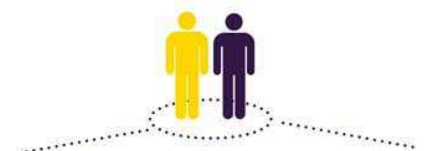
.....

.....

.....

.....

.....



6) Selon vous, quels sont les atouts des formations en alternance ? Quels sont les points qui mériteraient d'être améliorés ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7) Pensez-vous valoriser ou développer cette action ? Comment ?

.....

.....

.....

.....

.....

8) Question pour les entreprises de plus de 250 salariés : votre entreprise bénéficiera-t-elle du bonus alternance* en 2013 sur les résultats 2012 ?

- Oui
- Non

*le bonus alternance est attribué aux entreprises de plus de 250 salariés dépassant le seuil d'emploi d'alternants en dessous duquel elles sont assujetties à une contribution supplémentaire à l'apprentissage. En 2011, ce taux était fixé à 3% de l'effectif annuel moyen. Il a été porté à 4% en 2012.

Les lauréats des Trophées de l'Alternance 2011

Dans la catégorie « grandes entreprises » :

- **Moët & Chandon** pour « l'accompagnement spécifique pour lutter contre les ruptures de contrats et les abandons ».
- **ERDF** pour « le recours régulier à l'alternance comme moyen de recrutement ».
- **Forges de Courcelles** pour « l'inscription dans le temps de la pratique de l'alternance et de la promotion des métiers ».
- **PUM plastiques** pour « la mise en place de parcours d'intégration formation ».
- **PSA Peugeot Citroën** pour « l'embauche de ses alternants à la fin de leur cursus ».

Dans la catégorie « moyennes entreprises » :

- **Arden Equipment** pour « l'embauche des demandeurs d'emploi et des travailleurs handicapés ».
- **Côtelec** pour « l'accompagnement des publics en difficulté scolaire ».
- **Jeanteur** pour « l'accompagnement individualisé des jeunes en vue de leur accomplissement professionnel et personnel ».
- **Rénov Habitat** pour « l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi ».

Dans la catégorie « petites entreprises » :

- **Liberty Coiffure** pour « l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi ».
- **Mortiers Bétons** pour « la mise en place de parcours de découverte des métiers ».
- **CCK** pour « l'insertion des publics en difficulté ».
- **Boulangerie Richard** pour « l'utilisation généralisée de l'alternance comme outil de développement des compétences ».

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec Charlotte RAMBEAU,

Chargée de projets formation - MEDEF Champagne-Ardenne

Tél : 03.26.89.01.01 – E-mail : charlotte.rambeau@medef-champagneardenne.fr

